

La nouvelle géographie prioritaire de la métropole de Lyon 2024

Observatoire des quartiers populaires

DÉCEMBRE 2024

L'OBSERVATOIRE DES QUARTIERS POPULAIRES

L'observatoire précédemment « observatoire territorial de la cohésion sociale », coordonné par l'Agence d'urbanisme, effectue depuis près de 30 ans un suivi et une analyse fine de la situation et de l'évolution dans le temps des quartiers prioritaires. Les dynamiques observées mettent en perspective les écarts entre les quartiers politique de la ville (QPV-QPM), à l'échelle de la métropole de Lyon mais aussi plus largement de l'aire métropolitaine lyonnaise, et le reste du territoire, afin de mieux cerner l'évolution des vulnérabilités et d'infléchir ainsi les mesures d'accompagnement pour ces quartiers.

Quartiers prioritaires de la ville et quartiers populaires métropolitains (Contrat de ville 2024-2030)



Les 43 quartiers prioritaires de la ville en 2024 (évolution de la géographie prioritaire)

DÉFINITION

Les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) sont des quartiers d'au moins 1 000 habitants, situés dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants et caractérisés par un décrochage des revenus des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine dans laquelle ils se situent et de la France métropolitaine. Pour la métropole de Lyon, le niveau de revenu médian retenu est de 13 300€/an.

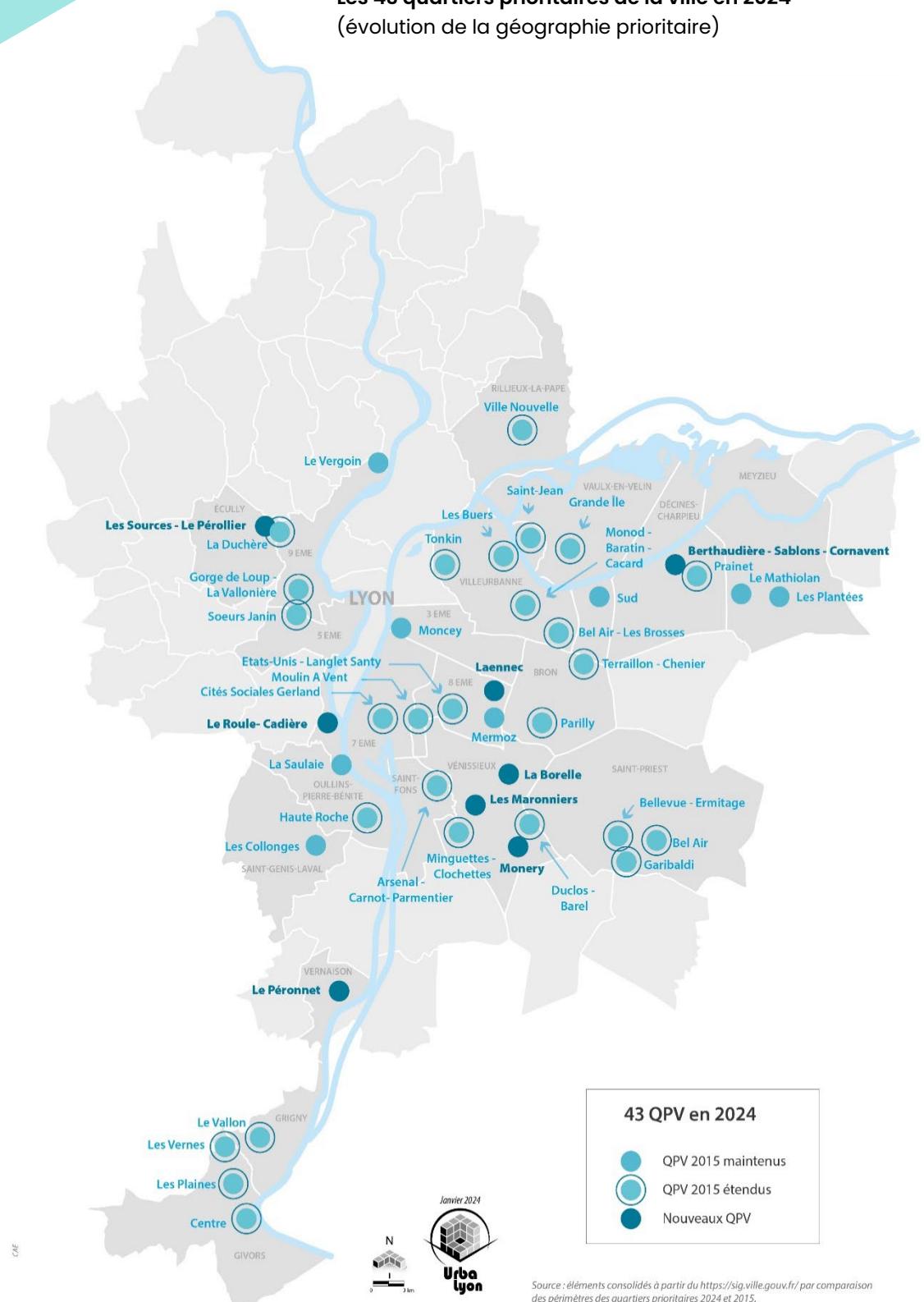
181 564

habitants en 2020

12,8%

des habitants de la métropole de Lyon résident en QPV en 2020

(source : Insee - RP)



Revenu médian déclaré par unité de consommation par QPV et par commune en 2021

Moyenne Métropole de Lyon : 23 900 €/an/UC

CRITÈRES DE DÉFINITION DES QPV

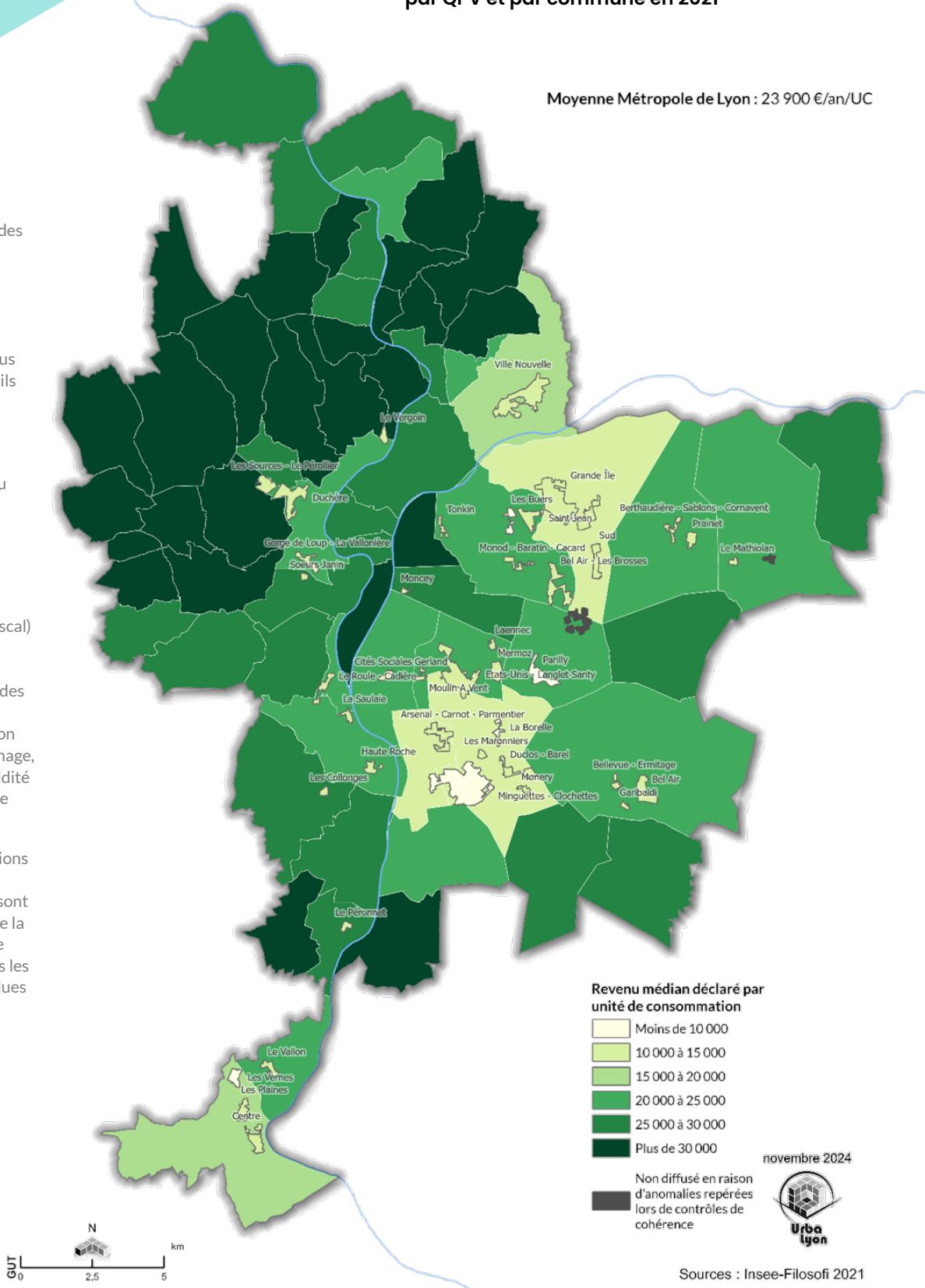
Les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) sont des quartiers d'au moins 1 000 habitants, situés dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants et caractérisés par un décrochage des revenus des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine dans laquelle ils se situent et de la France métropolitaine.

Pour la métropole de Lyon, le niveau de revenu médian retenu est de 13 300€/an/UC.

DÉFINITION

Le revenu déclaré (ou revenu fiscal) du ménage (au sens fiscal) est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus. Il comprend donc les revenus d'activité salariée ou non salariée, les indemnités de chômage, de maladie, les pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine.

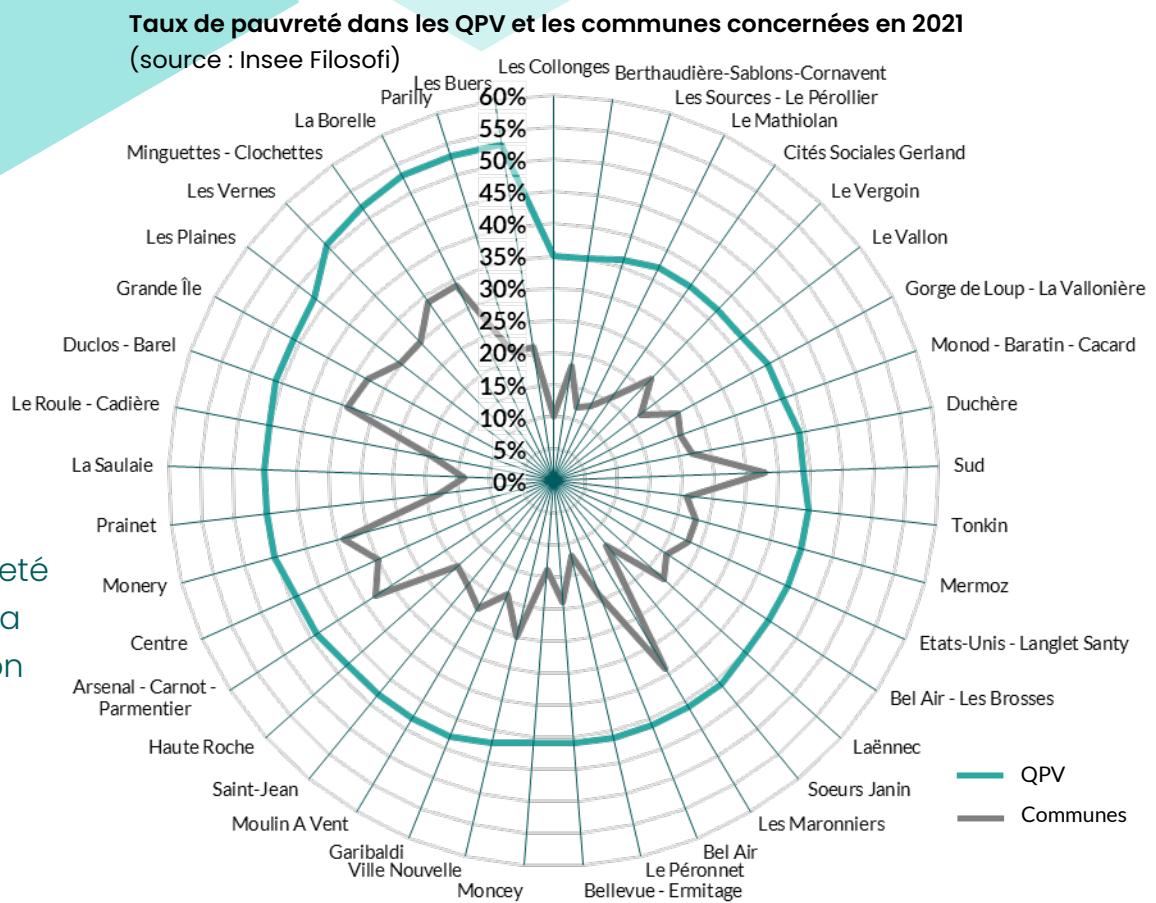
Il s'agit du revenu avant déductions et abattements accordés par la législation fiscale. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).



De **35 %**

à **53 %**

de taux de pauvreté
dans les QPV de la
métropole de Lyon



Nombre d'habitants en QPV dans les communes concernées et poids dans la population communale
(source : Insee - RP 2020)

Rillieux-la-Pape	16 046	51%
Vaulx-en-Velin	25 775	50%
Saint-Fons	9 488	49%
Vénissieux	29 516	44%
Givors	9 127	44%
Lyon 8e	21 951	25%
Bron	10 687	25%
Lyon 9e	12 181	23%
Vernaison	1 082	21%
Saint-Priest	9 609	20%
Écully	3 060	16%
Décines-Charpieu	3 938	14%
Grigny	1 215	12%
Oullins-Pierre-Bénite	4 078	11%
La Mulatière	701	10%
Villeurbanne	15 675	10%
Meyzieu	2 732	8%
Saint-Genis-Laval	1 264	6%
Lyon 5e	2% 1 202	
Lyon 7e	2% 1 704	
Lyon 3e	2% 1 884	

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Référent : **Lavinia Vitale** - l.vitale@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme

